

des Princes &c. Juillet 1750. 41
me, de même que dans le *Portugal*, dont on se promet de n'être pas du moins dans la nécessité d'avoir recours aux Pays étrangers, pour en faire venir des grains.

I T A L I E.

TURIN. I. Afin d'illustrer d'autant plus la solennité du mariage du Duc de Savoie, le Roi en a pris sujet de faire de fréquentes promotions. Outre celles que nous avons déjà rapportées, Sa Majesté a créé seize nouveaux Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade, dix-neuf de Saint Lazare & de Saint Maurice, seize Gentilshommes de sa bouche, & quatre Sous-Ecuyers pour les Princesses Royales. Par ces nouvelles promotions, le vuide qui régnoit dans les emplois de la Cour se trouve abondamment rempli, & de maniere que cette Cour peut à présent être regardée pour une des plus brillantes de l'Europe. On peut en dire aussi que les fêtes qui s'y sont données à l'occasion du mariage du présomptif héritier de la Couronne, ont été aussi grandes & aussi magnifiques, que tout ce que l'on a vû jusques ici dans les Cours les plus brillantes. Et comme ce mariage intéresse tous les sujets du Roi, Sa Majesté en a donné part dans les formes, & en conséquence elle a adressé à toutes les Régences des Villes de sa domination, le Rescrit que voici.

CHARLES-EMANUEL, par la grace de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre & de Jérusalem &c. Fidèles & Amés. Le mariage du Duc de Savoie, mon très-cher fils, avec la Princesse Royale Marie-Antoinette, Infante d'Espagne, étant un objet tout particulier de satisfaction pour Nous; à présent que Nous avons reçu avis, que la célébration